



DEMANDE DE CONGE (plus d'une demi-journée)

- Les demandes de congé touchant la période scolaire ne doivent être faites qu'en cas de nécessité.
- Les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.
- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la Direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée par la Direction des écoles.
- Informations détaillées : cf absences et congés dans Vétroz école info

PARENTS / REPRESENTANT LEGAL

Elève

Nom Prénom

Titulaire Degré & centre

Adresse Tél.

Dates du congé du au

Motif de la demande (à détailler) :

.....

.....

.....

Date Signature des parents

ENSEIGNANT(E)

Date de réception de la demande par l'enseignant(e)

Signature de l'enseignant(e)

DIRECTION

Congé accordé ☐ refusé ☐

Remarques

.....

Vétroz,

Commune de Vétroz
Direction des écoles
Pascal Genoud

Un recours contre cette décision peut être formulé, par courrier postal, à l'inspecteur d'arrondissement dans un délai de 30 jours dès sa notification.